

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA GASPÉSIE ET
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 23 AVRIL 2004

TENUE À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
tenue le 23 avril 2004 à Sainte-Anne-des-Monts (Salle du Club de l'âge d'or)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT(E)

Appleby, Nicole	Maire □ Ville de New Richmond
Berger, Bertrand	Préfet □ MRC d'Avignon
Bernier, Alain	Représentant la société civile □ MRC d'Avignon
Boudreau, Jean-Jules	Conseiller □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Chevrier, Hélène	Représentant la société civile □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Clavet, Noël-Marie	Préfet □ MRC de La Côte-de-Gaspé
Cyr, Claude	Maire □ Ville de Chandler
Drolet, Arthur	Maire □ Ville de Gaspé
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile □ MRC de Bonaventure
Lavoie, Jacques	Maire □ Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Lévesque, Laval	Préfet □ MRC de La Haute-Gaspésie
Poirier, Jean-Guy	Préfet □ MRC de Bonaventure
Roussy, François	Représentant la société civile □ MRC de La Côte-de- Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	Représentant la société civile □ MRC de La Haute- Gaspésie
Sirois, Edmond	Préfet □ MRC du Rocher-Percé
Tétreault, Marc	Maire □ Ville de Carleton □ Saint-Omer

Total □ 16 membres votants sur 18 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :**REPRÉSENTANT(E)**

Couture, Jean	Représentant la société civile □ MRC du Rocher-Percé
Vigneau, Claude	Maire et préfet □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Poste vacant	Autochtones

OBSERVATEURS PRÉSENTS ET OBSERVATRICES PRÉSENTES :**REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain	Secrétaire exécutif
Painchaud, Gisèle	Député des Îles-de-la-Madeleine, Maxime Arseneau
Charest, Nancy	Députée de Matane
Langevin, Louise	Responsable des communications
Lelièvre, Guy	Député de Gaspé
Gauvin, Candide	Coordonnateur □ MDERR
Huard, Daniel	Députée de Bonaventure et ministre responsable de la région Gaspésie-Les Îles, Nathalie Normandeau
Scantland, Gilbert	Directeur général

MEMBRES DU PUBLIC

Michaud, Normand	Sainte-Anne-des-Monts
St-Pierre, Marc-André	le cartable.com
Lepage, Constant	Sainte-Anne-des-Monts
Landry, Jules	Cap-Chat
Mimeault, Donald	Attaché politique de la députée de Matane, Nancy
Charest	
Bernatchez, Paul	Mont-Louis
Leduc, Camille	
Leduc, Gabrielle	
Auger, Roland	Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Michaud, Henri	Journal Le Soleil
Cormier, Allen	Hebdo régional, Journal Le Riverin
Blackburn, Nicole	Radio-Canada
Lachance, Carl	Radio CIEU-FM

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux□
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Saint-Siméon, le 22 mars 2004,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue par conférence téléphonique, le 30 mars 2004,
 - 4.4 Suivi du procès-verbal;
5. Réunion de la CRÉ du 22 mars 2004 □ Validation des décisions;
6. Entente de gestion et mesures administratives transitoires□
 - 6.1 Budget transitoire,
 - 6.2 Ressources humaines;
7. Gestion FDR□
 - 7.1 Volet «Conjoncturel□□
 - 7.1.1 Rapport d'activité – Bilan des engagements financiers;
 - 7.2 Volet «Ententes spécifiques□□
 - 7.2.1 Rapport d'activité;
 - 7.3 Volet «Stratégie de diversification économique□□
 - 7.3.1 Rapport d'activité;
 - 7.4 Volet «Fonds de développement touristique pour la Gaspésie□□
 - 7.4.1 Rapport d'activité,
 - 7.4.2 Prises de décisions et information□

- 7.4.2.1 Stratégie de positionnement triennal par l'ATRG – Étude pour les enjeux touristiques de la Gaspésie,
 - 7.4.2.2 Traversier-croisière Chandler □ Îles-de-la-Madeleine – Élaboration et réalisation d'un plan de commercialisation,
 - 7.4.2.3 Aménagements touristiques à l'église de Percé – Aménagements physiques pour y tenir des activités touristiques,
 - 7.4.2.4 ATRG – Golf – S.I.A.;
- 7.5 Volet «Fonds de développement touristique pour les Îles-de-la-Madeleine »□
- 7.5.1 Rapport d'activité,
 - 7.5.2 Prise de décision et information□
 - 7.5.2.1 La semaine des arts du cirque – Édition 2004;
- 7.6 Volet «Fonds de développement culturel pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine□□
- 7.6.1 Rapport d'activité,
 - 7.6.2 Prises de décisions et information — Volet «Entreprises culturelles□ :
 - 7.6.2.1 Tournée des ateliers et studios de la Gaspésie □ Édition 2004 □ Conseil de la culture de la Gaspésie,
 - 7.6.2.2 Mars en chanson □ Festival en chanson de Petite-Vallée;
 - 7.6.3 Prises de décisions et information — Volet «Développement culturel□ :
 - 7.6.3.1 Terre et mer d'accueil □ Édition 2004,
 - 7.6.3.2 Au vent des vaillances,
 - 7.6.3.3 Coordination La Virée,
 - 7.6.3.4 Coffre de voyage,
 - 7.6.3.5 10^e anniversaire du Festival provincial des musiciens-folkloristes,
 - 7.6.3.6 Festival Musiques du Bout du Monde,
 - 7.6.3.7 Création et arts de la scène □ Cégep de Gaspé;

7.6.4 Volet «Fonds des arts et des lettres Gaspésie Îles-de-la-Madeleine»;

8. Commandites
 - 8.1 Politique et budget de commandites,
 - 8.2 Concours en entrepreneurship;
9. Commissions sectorielles
 - 9.1 Concertation régionale et implication de la société civile □ Rapport de la séance de travail,
 - 9.2 «Forêt» □ Commission Coulombe portant sur la gestion de la forêt publique,
 - 9.3 «Culture» □ Forum en développement culturel,
 - 9.4 «Jeunesse» □ Convention de cession partielle entre la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM), la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (CSJGÎM) et la Fondation communautaire Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (FCGÎM);
10. Signature corporative de la CRÉ;
11. Développement des services de garde
 - 11.1 Plan d'autorisation des services de garde 2003 □ 2004 □ Recommandations du comité consultatif en services de garde,
 - 11.2 Comité consultatif en services de garde □ Recommandation d'une procédure d'attribution de places à contribution réduite;
12. Audition de la Régie sur l'énergie – Dossier Suroît;
13. Forums régionaux – «Briller parmi les meilleurs»;
14. Dossier Cimbec;
15. Dossier ACCORD;
16. Autres sujets
 - 16.1 Enseignement au collégial,
 - 16.2 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2,
 - 16.3 Aire de protection des caribous dans le Parc de la Gaspésie,

- 16.4 Radio-Canada,
- 16.5 Relevés sismiques dans le golfe Saint-Laurent;
- 17. Période de questions du public;
- 18. Coordonnées de la prochaine réunion;
- 19. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 13 h 45.

2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Claude Cyr d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant les items suivants au point 16. «~~Autres sujets~~»

16.1 Enseignement collégial;

16.2 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2;

16.3 Aire de protection des caribous dans le Parc de la Gaspésie;

16.4 Radio-Canada;

16.5 Relevés sismiques dans le golfe Saint-Laurent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-018

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Saint-Siméon, le 22 mars 2004**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 22 mars 2004 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Arthur Drolet d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue à Saint-Siméon, le 22 mars 2004 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-019

4.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue par conférence téléphonique, le 30 mars 2004

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2004 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Noël-Marie Clavet d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue par conférence téléphonique, le 30 mars 2004 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-020

4.4 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. RÉUNION DE LA CRÉ DU 22 MARS 2004 – VALIDATION DES DÉCISIONS

Le directeur général souligne qu'à la réunion de la CRÉ du 22 mars dernier, la Loi 34 n'avait pas encore force de loi, toutefois, il avait été convenu par les administrateurs de la CRÉ que les décisions prises lors de cette réunion seraient entérinées en bloc lors de la première séance régulière de la CRÉ suivant l'adoption du décret par le Conseil des ministres.

Il ajoute que l'ensemble des décisions est présenté aux administrateurs afin de pouvoir les entériner globalement.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Arthur Drolet d'entériner globalement les quinze (15) résolutions adoptées par la CRÉ à la réunion du 22 mars dernier.

Ces résolutions sont les suivantes :

Résolution 1 :

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PAR LES ÉLUS DE LA CRÉ ET DÉTERMINATION DE LEUR MANDAT

IL EST PROPOSÉ par Bertrand Berger et appuyé par Nicole Appleby :

- *Que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie □ Îles-de-la-Madeleine entérine les nominations des représentants de la société civile suivants : mesdames Hélène Chevrier (Îles-de-la-Madeleine) et Nicole Lapointe (Bonaventure), messieurs Alain Bernier (Avignon), Jean Couture (Rocher-Percé), François Roussy (Côte-de-Gaspé) et Jean-Noël Sergerie (Haute-Gaspésie).*
- *Que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine fixe provisoirement à un an le mandat des membres de la société civile. Étant entendu que la durée de ce mandat pourrait être modifiée lors de l'adoption des règlements de régie interne.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité *CRÉ-04-001*

Résolution 2 :

NOMINATION D'OFFICIERS DE LA CRÉ

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Arthur Drolet :

- Que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie [Îles-de-la-Madeleine procède à la formation d'un comité exécutif de la CRÉ qui sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire-trésorier.
- Que Gilbert Scantland et Candide Gauvin agissent respectivement en tant que président d'élection et de scrutateur au besoin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-002

Résolution 3 :

COMITÉ DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR ÉOLIEN

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Nicole Lapointe que le Comité de maximisation des retombées économiques du secteur éolien soit formé des personnes suivantes :

- Deux représentants du Technocentre;
- Un représentant par territoire de MRC (six maires);
- Trois députés de l'Assemblée nationale du territoire;
- Un représentant de la nation autochtone.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-003

Résolution 4 :

TRANSFERT (PERSONNEL, ENTENTES SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATIVES, BAUX, ETC.)

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Nicole Appleby que :

- La CRÉ soit subrogée dans tous les droits et obligations du CRCD à l'égard de tous ses cocontractants, employés, créanciers, débiteurs, partenaires, et, qu'à cette fin, elle soit autorisée à procéder à la signature de tous documents de quelque nature que ce soit permettant la réalisation de cette subrogation, notamment, la signature d'un acte de cession entre le CRCD et la CRÉ;
- La CRÉ se réserve, toutefois, le droit, dans le cadre de la prise en charge des droits et obligations du CRCD à l'égard de ses employés, de procéder à l'évaluation au cours de la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, de chacun des postes de travail existants et à l'évaluation de chacun des employés et de procéder, suite à cette évaluation, à l'abolition et/ou à la création et/ou au maintien de postes. Dans ce contexte, l'ancienneté des employés pourrait ne pas être respectée, et ce,

malgré le fait que la CRÉ fait sienne la politique du CRCD relative au traitement des employés. Cependant, si des abolitions de postes ou des renvois de personnel sont effectués au cours de cette période, l'ancienneté des employés, cumulée tant au sein du CRCD que de la CRÉ sera prise en compte pour l'établissement de la prime de séparation desdits employés;

- *La CRÉ procède à l'acquisition de tous les biens, actifs et passifs du CRCD, et ce, par la signature d'un acte de cession à intervenir entre les parties.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité *CRÉ-04-004*

Résolution 5 :

COMPTE BANCAIRE, MARGES DE CRÉDIT ET CARTES DE CRÉDIT

*IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Marc Tétreault que la CRÉ Gaspésie
□ Îles-de-la-Madeleine :*

- *Autorise la permanence à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Caisse populaire Desjardins Baie-de-Gaspé pour qu'un compte bancaire soit ouvert et à cet effet□*
 - *Désigne le président et le directeur général à titre de signataires au compte. Il spécifie aussi qu'une des signatures, celle du président, peut être faite de façon mécanique à l'aide d'un tampon encreur;*
 - *Autorise le directeur général à négocier une entente de tarification et les marges de crédit nécessaires à son bon fonctionnement;*
 - *Autorise le directeur général à signer tout document nécessaire à l'obtention de cartes de crédit au nom de l'organisme (l'une pour le directeur général, l'autre pour le président) avec une limite totale de crédit établie à 10 000 \$.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité *CRÉ-04-005*

Résolution 6 :

POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Jean-Jules Boudreau que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte provisoirement la politique de remboursement des frais de déplacement en vigueur au CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, telle que déposée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité *CRÉ-04-006*

Résolution 7 :**ASSURANCES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Alain Bernier que, dès l'adoption par le Conseil des ministres du décret gouvernemental officialisant l'existence des conférences régionales des élus, l'on mandate la permanence pour négocier et signer, avec l'assureur actuel du CRCD ou un autre assureur, le cas échéant, une police d'assurance-responsabilité des administrateurs et dirigeants pour tous les membres de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie [] Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-007

Résolution 8 :**ENTENTE DE GESTION AVEC LE MDERR**

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Marc Tétréault que le président soit autorisé à signer l'entente de gestion avec le MDERR et qu'une lettre faisant mention des observations des membres de la CRÉ y soit jointe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-008

Résolution 9 :**FORUM RÉGIONAL**

IL EST PROPOSÉ par Arthur Drolet et appuyé par Nicole Appleby que le Forum régional « Briller parmi les meilleurs » se tienne à Gaspé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-009

Résolution 10 :**DÉPÔT D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION ET PROPOSITION DE TRAVAIL EN DÉCOULANT**

IL EST PROPOSÉ par Hélène Chevrier et appuyée par Alain Bernier []

- *Que le CRCD présente le document et consulte les membres de société civile lors de la prochaine séance du CRCD;*

- Que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte un plan d'action et un échéancier visant à préciser les orientations que le conseil entend mettre de l'avant pour réaliser les mandats qui lui sont confiés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-010

Résolution 11 :

TRANSPORT COLLECTIF

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Jacques Lavoie que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine prenne position en faveur de la résolution présentée par les participants à la Journée de réflexion sur le transport collectif du 18 mars dernier à Gaspé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-011

Résolution 12 :

PROJET DE LIEN MARITIME GRANDE-VALLÉE □ ÎLE D'ANTICOSTI ET HAVRE SAINT-PIERRE

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Alain Bernier que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Donne son appui formel au projet de liaison maritime Grande-Vallée □ Anticosti – Havre Saint-Pierre;
- Demande aux différents ministères concernés et au ministre des Finances, monsieur Yves Séguin, d'inclure le financement relié au projet maritime au prochain budget actuellement en cours de préparation, soit pour l'exercice 2004 □ 2005.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-012

Résolution 13 :

ISTEMI

IL EST PROPOSÉ par Jean-Jules Boudreau et appuyé par Jean-Guy Poirier de verser 10 000 \$ au projet ISTEMI.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité CRÉ-04-013

la présentation et de donner, au besoin, des précisions sur les différents éléments du budget.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.2 Ressources humaines

Le directeur général souligne que le 23 mars dernier, le conseil d'administration approuvait, sous certaines conditions, le transfert des employés réguliers du CRCD vers la CRÉ. Cependant, le CRCD a à son emploi d'autres employés contractuels qui sont affectés au remplacement d'employés réguliers absents, ou encore à la réalisation de mandats liés à des ententes spécifiques ou à des contrats avec des tiers. Pour certains de ceux-ci, les contrats qui nous lient avec eux se prolongent après le 31 mars, nous disposons donc des revenus qui nous permettent d'assumer leurs frais et leurs rémunérations. Pour d'autres employés contractuels, ils sont engagés pour remplacer des employés qui sont en congé sans solde ou en congé de maladie. Pour ceux-là, nous avons, également à même le budget de fonctionnement, les ressources financières pour assumer leur engagement. Il y a une dernière tranche d'employés contractuels qui sont liés à la réalisation de mandats qui se terminent le 31 mars, mais dont nous avons encore besoin des services et pour lesquels nous avons une assez bonne certitude quant au renouvellement de leur financement.

Concrètement :

Employés contractuels dont les mandats sont déjà financés : Chantal Myers, 35 hres/sem. (Table Forêt □ Volet 2), Julien Doyon, 35 hres/sem. (Agent de développement industriel forestier □ Volet 2), Annie Robichaud, 35 hres/sem., Claude Cyr, 35 hres/sem., Sandra McNeil, 35 hres./sem. (Commission sectorielle «Jeunesse» □ Fonds jeunesse), Marie-Claude Brière, 35 hres/sem. (Agent de communication éducation □ Entente de financement pour la mise en oeuvre du Plan de communication sur la formation). La présence de ces employés n'a pas d'impact sur le budget de fonctionnement et même contribue en partie à l'autofinancement de la CRÉ puisque les revenus de ces mandats sont supérieurs aux dépenses.

Employés contractuels dont les mandats sont financés en totalité ou en partie par le budget de fonctionnement régulier : Alain Arbour 27,5 hres/sem., Josée Kaltenback 25 hres/sem., Hélène Laflamme 35 hres/sem., Manon Guité 5 hres/sem. Ces employés remplacent des employés réguliers qui sont en congé prolongé. La présence de ces employés a peu d'impact sur le budget de fonctionnement puisque la somme des salaires versés est à peu près équivalente aux salaires versés aux employés réguliers en congé.

Employés contractuels dont les mandats ne sont pas encore financés : Claude Richard, 35 hres/sem. (Agent touristique au IDM et agent de liaison du CRCD aux IDM □ Entente spécifique tourisme et budget de fonctionnement), Thomas Bernier 35 hres/sem. (Suivi du PMVRMF □ Volet 2), Manon Guité 5 hres/sem. (Agent services de garde □ Entente spécifique sur le développement des services de garde). La présence de ces employés

a un impact à court terme sur le budget de fonctionnement. Nous avons déjà amorcé des discussions avec les partenaires financiers pour prolonger ou encore renouveler les ententes de financement qui nous lient. Nous évaluons que les chances de pouvoir conclure une entente sont excellentes en ce qui concerne le PMVRMF et l'entente spécifique en tourisme aux IDM. Pour ce qui est de l'entente sur les services de garde, celle-ci s'est terminée le 31 mars. Nous avons débuté des discussions pour renouveler cette entente, mais les résultats semblent plus incertains considérant que nous ne connaissons pas la volonté de gouvernement de donner suite aux propositions d'entente spécifique qui émaneront de notre région. Les impacts financiers à court terme sur le budget de fonctionnement sont d'environ 10 000 \$/mois.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Noël-Marie Clavet de

- *Maintenir à l'emploi de la CRÉ les employés contractuels du CRCDD dont les contrats n'ont pas d'impact sur le budget de fonctionnement régulier;*
- *Renouveler pour trois (3) mois ou jusqu'au renouvellement ou de la prolongation des ententes en cours le contrat des employés suivants*

Claude Richard, 35 hres/sem. (Agent touristique au IDM et agent de liaison du CRCDD aux IDM □ Entente spécifique tourisme et budget de fonctionnement);

Thomas Bernier 35 hres/sem. (Suivi du PMVRMF □ Volet 2);

Manon Guité 5 hres/sem. (Agent services de garde □ Entente spécifique sur le développement des services de garde).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-022

7. **GESTION FDR**

7.1 **Volet «Conjoncturel»**

7.1.1 **Rapport d'activité □ Bilan des engagements financiers**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du bilan des engagements financiers du volet des projets structurants du FDR depuis 1998 présenté sous forme de tableau.

Années	Projets	Emplois	Investissements	Aide CRCD
1998 □ 1999	7	67	3 854 389 \$	299 005 \$
1999 □ 2000	22	54	3 644 592 \$	761 771 \$
2000 □ 2001	19	25	4 195 099 \$	412 475 \$
2001 □ 2002	9	32	9 126 745 \$	303 898 \$
2002 □ 2003	19	56	7 853 588 \$	406 546 \$
2003 □ 2004	8	4	2 440 710 \$	383 928 \$
Total :	84	238	31 115 123 \$	2 567 623 \$

Un tableau plus détaillé présentant le nom des projets et les montants investis pour chacun des projets est remis aux administrateurs. Après discussions, il est suggéré d'ajouter une colonne pour préciser le lieu de provenance et de réalisation du projet par territoire de MRC.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.2 Volet «Ententes spécifiques»

7.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général passe en revue les projets d'ententes spécifiques en cours de négociations ou de préparation.

Développement de la Route verte

L'entente met en présence les partenaires suivants : le ministère des Transports du Québec, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Emploi-Québec et la Conférence régionale des élus.

Elle a pour but de résoudre les problématiques liées à la réalisation de la Route verte pour 2005, soit les traverses d'embouchures de rivières et la capacité des petites municipalités d'assumer la réalisation de sentiers en sites propres.

Une coordonnatrice a été embauchée par l'URLS. Elle a pour fonction de redynamiser les comités locaux. Elle va également revoir le dossier et réunira le comité aviseur régional.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Jean-Noël Sergerie de demander au ministère des Transports et à Vélo-Québec d'inclure le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le tracé de la Route verte en Gaspésie et d'inclure son développement dans le projet d'entente spécifique en cours de préparation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-023

Développement des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et des biotechnologies marines

Cette entente spécifique interrégionale met en présence de nombreux partenaires gouvernementaux et les trois CRÉ, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Les Îles. Les objectifs : assurer un encadrement favorable au développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans les trois (3) régions maritimes, convenir des investissements nécessaires pour favoriser le développement du secteur, s'entendre sur la définition des priorités les plus garantes de développement industriel, consolider et accroître les capacités interrégionales de soutien au développement du secteur, assurer la participation de chacune des régions au développement du secteur, assurer la participation du secteur au développement économique de chacune des régions.

Cette entente a été déposée dans les ministères concernés et elle est toujours en négociations avec les différents partenaires. Une rencontre est prévue au mois de mai avec les partenaires.

Développement global du milieu forestier

Cette entente spécifique globale sur le milieu forestier met en présence les partenaires suivants : le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, le MAPAQ, la Société de la faune et des parcs du Québec, l'Agence de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles. Les objectifs de l'entente : maintenir et créer des emplois directs et indirects en milieu forestier, améliorer les connaissances du milieu forestier, favoriser une gestion intégrée des ressources du milieu forestier dans une optique de développement durable, disposer d'un portrait actualisé du milieu forestier et le rendre accessible.

La commission sectorielle «**Forêt**» est à réactualiser l'entente pour la prochaine ronde de négociations qui devrait avoir lieu au printemps. La commission avait obtenu une

rencontre avec le ministre Corbeil, le 7 avril dernier. Celle-ci a dû être annulée. Nous attendons des nouvelles du bureau du ministre.

Entente spécifique de régionalisation en matière de famille et d'enfance

Cette entente spécifique, en négociations depuis l'automne 2002, dont la portée s'étendait à toute la famille a été mise de côté. Le gouvernement du Québec a plutôt proposé une convention de modification de la première entente qui concernait les services de garde, en la prolongeant jusqu'au 31 mars 2004.

Cette prolongation étant venue à échéance, la CRÉ entend amorcer des discussions avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille sur la base du projet déjà élaboré, le gouvernement ayant montré de l'ouverture face à la régionalisation des services à la famille.

Modulation des programmes AccèsLogis et Logement abordable

L'entente vise à moduler ces deux programmes pour que la région puisse construire davantage de logements sociaux. Actuellement, la situation est très difficile vu que la participation du milieu à de tels projets se chiffre toujours à beaucoup plus de 15 % du projet.

Une réunion de négociations a été demandée par la direction régionale du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche à la Société d'habitation du Québec.

Optimisation de la contribution du secteur des communications et de l'information au développement régional

Cette entente vise les objectifs suivants : développer et améliorer les communications à l'échelle régionale; permettre aux différentes communautés linguistiques d'avoir accès à l'information régionale sur tout le territoire; renforcer l'autonomie et les moyens d'action des médias de la région; enrichir la qualité de leurs productions et en élargir la diffusion; améliorer les relations entre les trois acteurs de l'information régionale, soit les intervenants régionaux, les médias et le public.

Le projet d'entente a été envoyé au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

Pérennité de l'agriculture régionale et vitalité des milieux

Cette entente devrait permettre de créer un programme d'assistance financière d'accompagnement des entreprises agricoles.

Le MAPAQ a été saisi du dossier, mais vu le contexte actuel, les choses ne peuvent évoluer rapidement bien que cette entente demeure une priorité pour la direction régionale du ministère. Il y a eu une rencontre, en janvier, entre l'UPA, la Financière agricole et le MAPAQ, visant à garder le dossier actif.

Protection du littoral gaspésien et madelinot

Cette entente a pour but de mettre en place des mesures pour protéger de l'érosion les berges de plus en plus menacées de la région. Les partenaires sont : le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Transports, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, ainsi que la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme.

Le projet a été transmis au sous-ministre du Développement régional le 15 juillet 2003. Selon les informations transmises par le bureau régional du MDERR, il serait impossible d'engager des fonds au-delà du 31 mars 2004. Cependant, le bureau régional du MDERR consultera les autorités centrales sur ce projet d'entente spécifique.

Environnement

Le projet d'entente spécifique en environnement a été rédigé mais n'est pas déposé.

Réactivation des dossiers d'ententes spécifiques

Il est convenu, après discussions, de transmettre les projets d'ententes spécifiques aux membres de la CRÉ dans le but de réactiver les dossiers auprès des ministères et des organismes concernés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.3 Volet « Stratégie de diversification économique »

7.3.1 Rapport d'activité

Dans le cadre de la Stratégie de diversification de l'économie, le CRCDGÎM avait disponibilisé une enveloppe de 350 000 \$ par année, à même le Fonds de développement régional, projets structurants, dans un volet d'appui à la SDÉ. Jusqu'à maintenant, ce Fonds a financé 57 projets, pour un montant total de 1 252 896 \$.

Pour l'année 1999 – 2000 : 15 projets pour un montant de 245 810 \$;

Pour l'année 2000 – 2001 : 14 projets pour un montant de 224 113 \$;

Pour l'année 2001 – 2002 : 12 projets pour un montant de 239 466 \$;
 Pour l'année 2002 – 2003 : 15 projets pour un montant de 543 507 \$.

Dans le présent exercice financier 2003 – 2004, six (6) dossiers ont été recommandés, certains dans le domaine de l'aide à la commercialisation des produits à valeur ajoutée, d'autres dans l'aide à l'exportation et au développement des créneaux d'excellence. De plus, le CRCO par son volet « Appui à la diversification économique », a investi avec le gouvernement fédéral dans une campagne de prospection minière. Tous ces projets totalisent des investissements de 204 929 \$.

Produit à valeur ajoutée (PVA) :

Les travaux planifiés ou discutés au comité de travail sur les PVA se sont réalisés ou sont en voie de réalisation.

L'incubateur d'entreprises hors murs incube maintenant 10 entreprises.

L'entente spécifique sur le Technocentre éolien et le plan de positionnement ont été complétés. Le gouvernement du Québec a fait connaître sa participation au budget de fonctionnement, 450 000 \$ sur trois ans puisés dans le budget des créneaux d'excellence. Le gouvernement du Canada a également fait connaître ses engagements pour un montant similaire. Les deux gouvernements ont annoncé des programmes pour faciliter la production d'énergie éolienne et le gouvernement du Québec s'est engagé à produire 1 000 MW d'énergie éolienne au cours des 10 prochaines années. Les appels d'offres d'Hydro-Québec ont été rendus publics et on sait que plusieurs projets sont sur les tables de travail. DEC investit également une somme de trois millions de dollars dans le Technocentre éolien pour soutenir les efforts de recherche et de développement.

Malgré l'importance de la promotion à l'international et la recherche d'investisseurs étrangers, nous ne pouvons, pour le moment, y consacrer le temps qui serait nécessaire. Le dossier n'est pas oublié et nous travaillons en étroite collaboration avec le SMMGÎM qui a signé une entente de collaboration avec la dixième région du Chili (Région des Lacs). D'ailleurs, la région a accueilli une délégation de représentants du Chili il y a quelques mois. Par la suite, Activa Environnement et Le Groupement forestier de la Baie-des-Chaleurs ont annoncé une entente de coopération dans le développement durable avec une entreprise du Chili. D'un autre côté, la signature des « Accords », qui devait permettre à la région de travailler avec la Société générale de financement à la recherche d'investisseurs dans des créneaux bien identifiés, dont les ressources, sciences et technologies marines, le secteur récréotouristique (santé et aventure douce) et l'éolien, considéré comme un créneau en émergence, est maintenant moins attrayante depuis que le mandat de la SGF a été modifié.

Nouvelle technologie d'information et de communication (NTIC) :

Le Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine poursuit ses démarches pour l'implantation du réseau de fibre optique. Le projet a d'ailleurs fait l'objet d'une annonce conjointe de financement par le

gouvernement du Canada et celui du Québec en mars 2003. Malgré cette annonce, les nombreuses contraintes qui entourent ce dossier, notamment la réglementation du CRTC retardent le déploiement du réseau de fibre. Nous souhaitons commencer les travaux ce printemps et les terminer à la fin de l'automne 2004. Le Réseau collectif GÎM a également déposé, en novembre 2003, à Industrie Canada une demande de financement afin d'implanter un réseau d'accès Internet haute vitesse dans toutes les communautés de la Gaspésie. Le 14 avril dernier, le Réseau recevait la confirmation que cette demande n'était pas retenue.

Quant au dossier des Îles-de-la-Madeleine, il progresse à une vitesse impressionnante. En effet, depuis le Rendez-vous des régions, plusieurs ministres ont exprimé clairement leur intention de soutenir le lien par câble sous-marin. La CRÉ et le Réseau collectif GÎM travaillent en étroite collaboration avec les gens des Îles. Le réseau des Îles-de-la-Madeleine est présentement en appel d'offres pour le déploiement sur les Îles. À la suite de cet appel d'offres, le Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) déposera également une demande à Industrie Canada.

Par ailleurs, dans la mise en place du Centre d'expertise en affaires électroniques, Développement économique Canada a financé une étude visant à préciser les besoins des organismes et entreprises afin de mieux définir la mission du CEAE. L'échéancier a été révisé. L'Institut de commerce électronique de Montréal va déposer le plan d'affaires en avril. Pour sa part, Développement économique Canada prévoit la mise en place du CEAE pour septembre 2004.

Tourisme :

Les ententes spécifiques sur le Développement touristique des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie ont épuisé leur budget. Un bilan de ces ententes est déposé au conseil d'administration.

Ressources marines (mariculture et biotechnologie) :

La mariculture continue de se développer en fonction des orientations choisies par le Réseau pêche et aquaculture, et par la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM). Il nous faudra analyser dans quelles mesures la nouvelle Loi sur l'aquaculture pourra être bénéfique pour la région et nos entreprises.

Ce secteur vient de voir annoncer la Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines. Une stratégie qui est appuyée par un budget de plus de 73 M\$, dont plus de la moitié est de l'argent neuf. Non seulement avons-nous participé avec les régions Bas St-Laurent et Côte-Nord, avec le ministère des Régions, le MAPAQ et le MRST, à la préparation de cette nouvelle stratégie, mais on peut dire que nous en sommes les instigateurs avec la Direction de l'innovation technologique du MAPAQ. Un comité d'implantation de cette stratégie est en place et nous y participons activement. Nous espérons la signature de l'entente spécifique qui permettra de la mettre en œuvre. Cela permettra, entre autres, de mettre en place la Société de valorisation des ressources marines. Un organisme qui verra au développement du secteur des biotechnologies.

Autres activités :

Dans le cadre de la diversification de l'économie, le CRCDGÎM participait à différents autres comités. Dorénavant, en vertu du transfert de responsabilités du CRCD à la CRÉ, celle-ci participe au Comité de coordination du Plan de relance de l'économie et de l'emploi du gouvernement du Québec (une réunion aux trois semaines). La CRÉ est également présente au conseil d'administration du Technocentre éolien et de l'Incubateur d'entreprises hors murs. Elle est également membre du conseil d'administration du Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Les Îles, ainsi que du conseil d'administration du Secrétariat à la mise en marché pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Elle fait partie du comité interrégional sur les ressources, sciences et technologies marines, ainsi que du comité de relance de Murdochville.

La diversification de notre économie n'est pas l'affaire de quelques mois. Les années qui passent nous montrent qu'il faut être patients et surtout persévérants, car les résultats sont maintenant évidents. En effet, le taux de chômage a régressé et le nombre d'emplois n'a jamais été aussi élevé. Les informations sur le marché du travail témoignent de la reprise dans la région. Nous croyons que le nouveau gouvernement devra soutenir la région avec des moyens comparables pour maintenir cette croissance et sortir la région de la triste situation économique que nous avons connue.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.4 Volet «Fonds de développement touristique pour la Gaspésie »

7.4.1 Rapport d'activité

Pour les projets relevant de l'ESTRG, le CRCD a investi un montant de 300 000\$ réparti sur deux années financières, soit 2002 – 2003, 2003 – 2004, à raison de 150 000 \$ par année. L'enveloppe globale disponible de l'entente spécifique est de 3 500 000 \$.

Voici le bilan cumulatif à ce jour des interventions consenties depuis la mise sur pied de l'ESTRG :

Catégorie	Projets	Emplois perma.	Emplois saison.	Investissements	Aide ESTRG
Hébergement	21	144	89	6 226 500 \$	1 138 200 \$
Camping	1	-	2	125 000 \$	25 000 \$
Attrait	6	11	34	2 091 500 \$	451 500 \$
Événements	9	7	29	2 406 975 \$	242 560 \$
Crois.-excursions	1	-	3	473 300 \$	61 190 \$
Activités et équip.	6	7	2	1 265 682 \$	384 550 \$
Coordination ATRG	1	1	-	165 000 \$	165 000 \$
Promotion ATRG	<u>1</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 561 027 \$</u>	<u>750 000 \$</u>
Cumulatif :	46	170	159	14 314 984 \$	3 150 000 \$

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.4.2 Prises de décisions et information

7.4.2.1 Stratégie de positionnement triennal par l'ATRG – Étude pour les enjeux touristiques de la Gaspésie

Le directeur général souligne que le MDERR a confirmé que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004. Tous les engagements pris avant cette date, et qui n'ont pas reçu l'aval du conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par le conseil d'administration de la CRÉ afin d'en poursuivre le processus administratif.

Il est à noter que dans le cadre de gestion de l'entente spécifique sur le développement de la région touristique Gaspésie (ESDRTG), certains des projets visés ont déjà reçu une lettre de confirmation de financement de la ministre responsable Mme Nathalie Normandeau. Le suivi administratif présentement requis implique la rédaction, entre les promoteurs et la CRÉ, de protocoles d'entente afin de déterminer les modalités de versements des subventions.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant cette date qui n'ont pas reçu l'aval du conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ afin d'en poursuivre le suivi administratif;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 300 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de développement pour la région touristique de la Gaspésie pour les années 2002 □ 2003 et 2003 □ 2004;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Claude Cyr que :

- La CRÉ entérine le financement des projets de l'entente spécifique de développement pour la région touristique de la Gaspésie incluant les montants de subvention respectifs consentis par le CRCD pour un total de 113 000 \$ répartis selon les quatre (4) dossiers suivants□

ND 10-0900 (625)

- Stratégie de positionnement triennale par l'ATR
(Étude sur les enjeux touristiques pour la région) 35 000 \$

ND 10-0900 (634)

- Traversier-croisière Chandler et Îles-de-la-Madeleine
(Élaboration et réalisation d'un plan de commercialisation) 35 000 \$

ND 10-0900 (626)

- Aménagements touristiques à l'église de Percé
(Réalisation d'aménagements physiques à l'église de Percé pour y tenir des activités touristiques) 8 000 \$

ND 10-0900 (636)

- ATRG - Golf et S.I.A. (Tournoi de golf de l'industrie touristique québécoise et une campagne de promotion pour le S.I.A.) 35 000 \$

Total : 113 000 \$

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-024

7.4.2.2 Traversier-croisière Chandler – Îles-de-la-Madeleine – Élaboration et réalisation d'un plan de commercialisation

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant cette date qui n'ont pas reçu l'aval du conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ afin d'en poursuivre le suivi administratif;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 300 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de développement pour la région touristique de la Gaspésie pour les années 2002 □ 2003 et 2003 □ 2004;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Claude Cyr que :

- La CRÉ entérine le financement des projets de l'entente spécifique de développement pour la région touristique de la Gaspésie incluant les montants de subvention respectifs consentis par le CRCD pour un total de 113 000 \$ répartis selon les quatre (4) dossiers suivants□

ND 10-0900 (625)

- Stratégie de positionnement triennale par l'ATR
(Étude sur les enjeux touristiques pour la région) 35 000 \$

ND 10-0900 (634)

- Traversier-croisière Chandler et Îles-de-la-Madeleine
(Élaboration et réalisation d'un plan de commercialisation) 35 000 \$

ND 10-0900 (626)

- Aménagements touristiques à l'église de Percé
(Réalisation d'aménagements physiques à l'église de Percé pour y tenir des activités touristiques) 8 000 \$

ND 10-0900 (636)

- ATRG - Golf et S.I.A. (Tournoi de golf de l'industrie touristique québécoise et une campagne de promotion pour le S.I.A.) 35 000 \$

Total : 113 000 \$

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-025

7.4.2.3 Aménagements touristiques à l'église de Percé – Aménagements physiques pour y tenir des activités touristiques

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant cette date qui n'ont pas reçu l'aval du conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ afin d'en poursuivre le suivi administratif;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 300 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de développement pour la région touristique de la Gaspésie pour les années 2002 □ 2003 et 2003 □ 2004;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Claude Cyr que :

- La CRÉ entérine le financement des projets de l'entente spécifique de développement pour la région touristique de la Gaspésie incluant les montants de subvention respectifs consentis par le CRCD pour un total de 113 000 \$ répartis selon les quatre (4) dossiers suivants□

<i>ND 10-0900 (625)</i>	
- <i>Stratégie de positionnement triennale par l'ATRG (Étude sur les enjeux touristiques pour la région)</i>	<i>35 000 \$</i>
<i>ND 10-0900 (634)</i>	
- <i>Traversier-croisière Chandler et Îles-de-la-Madeleine (Élaboration et réalisation d'un plan de commercialisation)</i>	<i>35 000 \$</i>
<i>ND 10-0900 (626)</i>	
- <i>Aménagements touristiques à l'église de Percé (Réalisation d'aménagements physiques à l'église de Percé pour y tenir des activités touristiques)</i>	<i>8 000 \$</i>
<i>ND 10-0900 (636)</i>	
- <i>ATRG - Golf et S.I.A. (Tournoi de golf de l'industrie touristique québécoise et une campagne de promotion pour le S.I.A.)</i>	<i><u>35 000 \$</u></i>
<i>Total :</i>	<i>113 000 \$</i>

- *Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-026

7.4.2.4 ATRG – Golf – S.I.A.

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant cette date qui n'ont pas reçu l'aval du conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ afin d'en poursuivre le suivi administratif;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 300 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de développement pour la région touristique de la Gaspésie pour les années 2002 □ 2003 et 2003 □ 2004;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Claude Cyr que :

- La CRÉ entérine le financement des projets de l'entente spécifique de développement pour la région touristique de la Gaspésie incluant les montants de subvention respectifs consentis par le CRCD pour un total de 113 000 \$ répartis selon les quatre (4) dossiers suivants

ND 10-0900 (625)

- Stratégie de positionnement triennale par l'ATRG
(Étude sur les enjeux touristiques pour la région) 35 000 \$

ND 10-0900 (634)

- Traversier-croisière Chandler et Îles-de-la-Madeleine
(Élaboration et réalisation d'un plan de commercialisation) 35 000 \$

ND 10-0900 (626)

- Aménagements touristiques à l'église de Percé
(Réalisation d'aménagements physiques à l'église de Percé pour y tenir des activités touristiques) 8 000 \$

ND 10-0900 (636)

- ATRG - Golf et S.I.A. (Tournoi de golf de l'industrie touristique québécoise et une campagne de promotion pour le S.I.A.) 35 000 \$

Total : 113 000 \$

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-027

7.5 Volet «Fonds de développement touristique pour les Îles-de-la-Madeleine»

7.5.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que pour les projets relevant de l'ESTRÎM, la CRÉ a investi un montant de 150 000 \$ réparti sur trois années financières, soit 2001 - 2002, 2002 - 2003 et 2003 - 2004, à raison de 50 000 \$ par année. L'enveloppe globale d'intervention de l'entente spécifique est de 3,15 M\$.

Voici le bilan cumulatif à ce jour des interventions consenties depuis la mise sur pied de l'ESTRÎM :

Catégorie	Projets	Emplois	Investissements	Aide ESTRÎM
Hébergement	12	26.7	6 039 954 \$	958 285 \$
Activités-équip.	8	10.3	1 170 985 \$	224 640 \$
Attraits	2	7	981 712 \$	62 682 \$
Événements	6	27	1 959 645 \$	342 400 \$
Crois.-excursions	3	7	1 051 882 \$	210 376 \$
Coordination ATRÎM	1	1	150 000 \$	150 000 \$
Promotion ATRÎM	<u>1</u>	<u>-</u>	<u>1 000 000 \$</u>	<u>750 000 \$</u>
Cumulatif :	33	79	12 235 417 \$	2 698 383 \$

Il restera une somme disponible de quelque 85 000 \$ pour des projets de développement dans le cadre de l'entente spécifique en tourisme pour la région des Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.5.2 Prises de décisions et information :

7.5.2.1 La semaine des arts et du cirque – Édition 2004

Le MDERR a confirmé que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004. Tous les engagements pris avant cette date, et qui n'ont pas reçu l'aval du conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par le conseil d'administration de la CRÉ afin d'en poursuivre le processus administratif.

Le suivi administratif présentement requis implique la rédaction, entre les promoteurs et la CRÉ, de protocoles d'entente afin de déterminer les modalités de versements des subventions.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant cette date qui n'ont pas reçu l'aval du conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ afin d'en poursuivre le suivi administratif;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 150 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de développement pour la région touristique des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2001 □ 2002, 2002 □ 2003 et 2003 □ 2004;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyée par Alain Bernier que□

- La CRÉ entérine le financement du projet de l'entente spécifique de développement pour la région touristique des Îles-de-la-Madeleine ci-dessous mentionné, incluant le montant de subvention consenti par le CRCD pour ce dossier :

ND 10-0900 (638)

- La semaine des arts du cirque - Édition 2004
(Événement dédié à la promotion des arts
du cirque aux Îles)

50 000 \$

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer le protocole d'entente requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-028

7.6 Volet «Fonds de Développement culturel pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine »

7.6.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne qu'il y a neuf dossiers soumis pour décisions à la présente réunion dans le cadre des différents volets de l'entente spécifique pour le Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.6.2 Prises de décisions et information – Volet «Entreprises culturelles» :

7.6.2.1 Tournée des ateliers et des studios de la Gaspésie – Édition 2004 – Conseil de la culture de la Gaspésie

Le directeur général mentionne qu'en 2003, le MCC, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) ont signé avec le CRCD une entente spécifique. Les objectifs visés sont de soutenir l'activité artistique dans le domaine des arts et des lettres, de favoriser le développement des industries culturelles, de la culture et du patrimonial de la région en général. L'entente se répartit en trois (3) volets : Arts et lettres, entreprises culturelles et développement culturel.

Le MDERR a confirmé que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004. Tous les engagements de cette entente pris avant cette date, n'ayant pas reçu l'aval du conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés de façon officielle par le conseil d'administration de la CRÉ pour procéder à la régularisation du processus administratif.

Il est à noter que, devant l'absence de directives contraires, le cheminement administratif de certains dossiers révèle qu'un protocole est déjà signé ou en voie de l'être. La procédure administrative proposée impliquerait la rédaction et la signature de nouveaux protocoles d'entente pour tous les projets non approuvés par le conseil d'administration du CRCD avant le 31 mars 2004. Ces protocoles d'entente détermineront les modalités de versements des subventions entre les organismes promoteurs et la CRÉ.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1er avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

- La CRÉ entérine le financement des projets de l'entente spécifique sur le Développement culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ci-dessous mentionnés, incluant les montants de subventions respectifs consentis par le CRCD pour chacun des dossiers suivants□

ND 10-0900 (542)

- Tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie (Entreprises culturelles)	12 556 \$
---	-----------

ND 10-0900 (630)

- Chanteurs du village 2004 (Entreprises culturelles)	11 000 \$
---	-----------

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-029

7.6.2.2 Mars en chanson – Festival en chanson de Petite-Vallée

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1^{er} avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

- La CRÉ entérine le financement des projets de l'entente spécifique sur le Développement culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ci-dessous mentionnés, incluant les montants de subventions respectifs consentis par le CRCD pour chacun des dossiers suivants□

ND 10-0900 (542)

- Tournée des studios et des ateliers de la Gaspésie (Entreprises culturelles)	12 556 \$
---	-----------

ND 10-0900 (630)

- Chanteurs du village 2004 (Entreprises culturelles)	11 000 \$
---	-----------

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-030

7.6.3 Prises de décisions et information – Volet « Développement culturel » :

7.6.3.1 Terre et mer d'accueil – Édition 2004

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1^{er} avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

ND 10-0900 (569)	
- Terre et mer d'accueil et de culture 2004 (Développement culturel)	10 000 \$
ND 10-0900 (602)	
- Vent des vaillances (Développement culturel)	8 850 \$
ND 10-0900 (604)	
- Coordination du Festival La Virée (Développement culturel)	7 000 \$
ND 10-0900 (605)	
- Coffre de voyage (Développement culturel)	6 500 \$
ND 10-0900 (608)	
- 10 ^e Festival provincial des musiciens-folkloristes (Développement culturel)	2 000 \$

ND 10-0900 (609)

- Festival Musique du Bout du Monde
(Développement culturel) 7 500 \$

ND 10-0900 (612)

- Création et arts de la scène au Cégep
(Développement culturel) 8 000 \$

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-031

7.6.3.2 Au vent des vaillances

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1^{er} avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

<i>ND 10-0900 (569)</i>	
- <i>Terre et mer d'accueil et de culture 2004</i> <i>(Développement culturel)</i>	10 000 \$
<i>ND 10-0900 (602)</i>	
- <i>Vent des vaillances (Développement culturel)</i>	8 850 \$
<i>ND 10-0900 (604)</i>	
- <i>Coordination du Festival La Virée</i> <i>(Développement culturel)</i>	7 000 \$
<i>ND 10-0900 (605)</i>	
- <i>Coffre de voyage (Développement culturel)</i>	6 500 \$
<i>ND 10-0900 (608)</i>	
- <i>10^e Festival provincial des musiciens-folkloristes</i> <i>(Développement culturel)</i>	2 000 \$
<i>ND 10-0900 (609)</i>	
- <i>Festival Musique du Bout du Monde</i> <i>(Développement culturel)</i>	7 500 \$
<i>ND 10-0900 (612)</i>	
- <i>Création et arts de la scène au Cégep</i> <i>(Développement culturel)</i>	8 000 \$

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-032

7.6.3.3 Coordination la Virée

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1^{er} avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

ND 10-0900 (569)	
- Terre et mer d'accueil et de culture 2004 (Développement culturel)	10 000 \$
ND 10-0900 (602)	
- Vent des vaillances (Développement culturel)	8 850 \$
ND 10-0900 (604)	
- Coordination du Festival La Virée (Développement culturel)	7 000 \$
ND 10-0900 (605)	
- Coffre de voyage (Développement culturel)	6 500 \$
ND 10-0900 (608)	
- 10 ^e Festival provincial des musiciens-folkloristes (Développement culturel)	2 000 \$
ND 10-0900 (609)	
- Festival Musique du Bout du Monde (Développement culturel)	7 500 \$
ND 10-0900 (612)	
- Création et arts de la scène au Cégep (Développement culturel)	8 000 \$

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-033

7.6.3.4 Coffre de voyage

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1^{er} avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

ND 10-0900 (569)

- Terre et mer d'accueil et de culture 2004 (Développement culturel)	10 000 \$
---	-----------

ND 10-0900 (602)

- Vent des vaillances (Développement culturel)	8 850 \$
--	----------

ND 10-0900 (604)

- Coordination du Festival La Virée (Développement culturel)	7 000 \$
---	----------

ND 10-0900 (605)

- Coffre de voyage (Développement culturel)	6 500 \$
---	----------

ND 10-0900 (608)

- 10^e Festival provincial des musiciens-folkloristes
(Développement culturel) 2 000 \$

ND 10-0900 (609)

- Festival Musique du Bout du Monde
(Développement culturel) 7 500 \$

ND 10-0900 (612)

- Création et arts de la scène au Cégep
(Développement culturel) 8 000 \$

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-034

7.6.3.5 10^e anniversaire du festival provincial des musiciens-folkloristes

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1^{er} avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

ND 10-0900 (569)	
- Terre et mer d'accueil et de culture 2004 (Développement culturel)	10 000 \$
ND 10-0900 (602)	
- Vent des vaillances (Développement culturel)	8 850 \$
ND 10-0900 (604)	
- Coordination du Festival La Virée (Développement culturel)	7 000 \$
ND 10-0900 (605)	
- Coffre de voyage (Développement culturel)	6 500 \$
ND 10-0900 (608)	
- 10 ^e Festival provincial des musiciens-folkloristes (Développement culturel)	2 000 \$
ND 10-0900 (609)	
- Festival Musique du Bout du Monde (Développement culturel)	7 500 \$
ND 10-0900 (612)	
- Création et arts de la scène au Cégep (Développement culturel)	8 000 \$

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-035

7.6.3.6 Festival Musique du Bout du Monde

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1^{er} avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

ND 10-0900 (569)	
- Terre et mer d'accueil et de culture 2004 (Développement culturel)	10 000 \$
ND 10-0900 (602)	
- Vent des vaillances (Développement culturel)	8 850 \$
ND 10-0900 (604)	
- Coordination du Festival La Virée (Développement culturel)	7 000 \$
ND 10-0900 (605)	
- Coffre de voyage (Développement culturel)	6 500 \$
ND 10-0900 (608)	
- 10 ^e Festival provincial des musiciens-folkloristes (Développement culturel)	2 000 \$
ND 10-0900 (609)	
- Festival Musique du Bout du Monde (Développement culturel)	7 500 \$
ND 10-0900 (612)	
- Création et arts de la scène au Cégep (Développement culturel)	8 000 \$

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-036

7.6.3.7 Création et arts de la scène – Cégep de Gaspé

CONSIDÉRANT que le CRCD n'est plus autorisé à effectuer de nouveaux engagements dans le FDR à partir du 1^{er} avril 2004;

CONSIDÉRANT que tous les engagements pris avant le 1^{er} avril 2004 et qui n'ont reçu aucune autorisation par le conseil d'administration du CRCD, devront être entérinés officiellement par la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 525 000 \$ du CRCD Gaspésie-Les Îles dans l'entente spécifique de Développement culturel de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2002 □ 2003, 2003 □ 2004 et 2004 □ 2005;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui ont été acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent dorénavant la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Noël-Marie Clavet que :

ND 10-0900 (569)

- Terre et mer d'accueil et de culture 2004 (Développement culturel)	10 000 \$
---	-----------

ND 10-0900 (602)

- Vent des vaillances (Développement culturel)	8 850 \$
--	----------

ND 10-0900 (604)

- Coordination du Festival La Virée (Développement culturel)	7 000 \$
---	----------

<i>ND 10-0900 (605)</i>	
- <i>Coffre de voyage (Développement culturel)</i>	6 500 \$
<i>ND 10-0900 (608)</i>	
- <i>10^e Festival provincial des musiciens-folkloristes (Développement culturel)</i>	2 000 \$
<i>ND 10-0900 (609)</i>	
- <i>Festival Musique du Bout du Monde (Développement culturel)</i>	7 500 \$
<i>ND 10-0900 (612)</i>	
- <i>Création et arts de la scène au Cégep (Développement culturel)</i>	8 000 \$

Tous ces projets feront l'objet d'un nouveau protocole d'entente entre leurs promoteurs et la CRÉ.

- Le président de la CRÉ, monsieur Bertrand Berger, soit autorisé à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-037

7.6.4 Volet «Fonds des arts et des lettres Gaspésie □ Îles-de-la-Madeleine » :

Le directeur général souligne que le Conseil des arts et des lettres du Québec tenait à Bonaventure, les 26 et 27 mars 2004, le deuxième exercice d'évaluation des projets artistiques présentés dans le cadre du programme « Fonds des arts et des lettres Gaspésie □ Îles-de-la-Madeleine » issu de l'entente spécifique concernant le Développement culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Le jury était formé de trois artistes professionnels représentant le milieu des arts et des lettres et d'une personne-ressource représentant la collectivité de la Gaspésie □ Îles-de-la-Madeleine.

Des 31 dossiers reçus, 28 dossiers étaient admissibles et ont été acheminés aux membres du jury qui ont examiné chaque projet et complété une grille d'évaluation par dossier. De ce nombre, 22 demandes étaient présentées par des artistes, écrivains et collectifs d'artistes et 6 dossiers provenaient d'organismes artistiques. Les trois candidatures non admissibles ont été signalées au comité.

Le jury recommande de soutenir 10 projets parmi les 28 demandes admissibles au Fonds de la Gaspésie □ Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres à l'inscription du 2 février 2004. De ce nombre, les projets retenus cumulent une somme de 125 000 \$ pour une demande globale de 403 562 \$ qui sera partagée entre 7 artistes et 3 organismes. Il s'agit d'un taux global de 30 % en terme de résultat budgétaire et de

35,7% en nombre. L'ensemble des montants accordés correspond à 88,4 % de la demande.

Plan de financement :

Enveloppe budgétaire CALQ 2003 - 2004	62 500 \$
Enveloppe budgétaire CRCD 2003 - 2004	<u>62 500 \$</u>
Total :	125 000 \$

En conformité avec les objectifs du programme d'aide financière, les projets soutenus reposent principalement sur l'établissement de partenariats favorisant l'accessibilité des citoyens à différentes formes d'expressions artistiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Les projets en arts visuels d'Hélène Chevarie, Arnold Flynn et Carmelle Bujold visent à rapprocher l'art et les artistes auprès des citoyens, le projet de cette dernière impliquant la participation de communautés autochtones.

Les projets en musique d'Alan Côté et François Richard interpellent la participation de citoyens et d'artistes au processus de création. L'écrivain Sylvain Rivière a présenté un projet faisant appel au patrimoine littéraire de la Gaspésie. Nathalie Synnett, pour sa part, réalisera une œuvre documentaire portant sur l'identité gaspésienne.

Les projets issus de la Corporation du Festival d'art indiscipliné de la région de l'Est, des Productions À tour de rôle et des Clameurs du Nordet visent, notamment, la sensibilisation des citoyennes et citoyens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine par une plus grande accessibilité à des pratiques artistiques actuelles.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le programme « Fonds des arts et des lettres Gaspésie □ Îles-de-la-Madeleine » issu de l'entente spécifique concernant le Développement culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que les projets soutenus reposent principalement sur l'établissement de partenariats favorisant l'accessibilité des citoyens à différentes formes d'expressions artistiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le jury recommande de soutenir 10 projets parmi les 28 demandes admissibles au Fonds de la Gaspésie □ Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres à l'inscription du 2 février 2004;

CONSIDÉRANT que les projets sélectionnés mettent à contribution un grand nombre d'artistes en provenance de ces territoires et assurent un échange avec des artistes d'ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT que les retombées sont qualifiées d'importantes pour l'ensemble des résidants de ces régions.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par François Roussy que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accepte de soutenir les dix projets suivants

Artistes	Ville	Discipline	Montant
Carmelle Bujold	Pointe-à-la-Croix	Arts visuels	12 300 \$
Hélène Chevarie	Îles-de-la-Madeleine	Arts visuels	12 750 \$
Alan Côté	Petite-Vallée	Musique	15 000 \$
Arnold Flynn	Maria	Arts visuels	15 000 \$
François Richard	Îles-de-la-Madeleine	Musique	15 000 \$
Sylvain Rivière	Îles-de-la-Madeleine	Littérature	15 000 \$
Nathalie Synnett	Sainte-Anne-des-Monts	Arts médiatiques	14 950 \$
Corporation FAIRE	Mont-Louis	Pluridisciplinaire	10 000 \$
Les Productions À tour de rôle	Carleton	Théâtre	5 000 \$
Les Clameurs du Nordet	Cap-aux-Meules	Littérature	10 000 \$

Un embargo sur la divulgation des noms des récipiendaires est maintenu jusqu'au 3 mai afin de permettre à ceux-ci de recevoir leur réponse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-038

8. COMMANDITES

8.1 Politique et budget de commandites

Le directeur général souligne que le CRCD avait un budget de commandites et de publicités de 20 000 \$.

L'enveloppe accordée aux commandites était de 10 000 \$ avec possibilité de prendre des fonds dans l'enveloppe de publicités (10 000 \$) s'il restait des fonds dans cette dernière en fin d'exercice.

Le montant maximal d'une commandite était de 1 000 \$ sauf pour le Concours québécois en entrepreneurship à qui on a toujours versé 2 000 \$ à cause de l'ampleur du projet. Autrefois, le montant maximal versé était de 3 000 \$, nous avons dû le diminuer à 1 000 \$ vu le nombre imposant de demandes.

Quant à la publicité, elle se résumait à prendre de l'espace dans le cahier spécial que le Journal Les Affaires réalise tous les ans sur notre région ou à acheter de la pub dans des cahiers de foire ou de salon. Cette approche devrait être révisée et nous devrions être plus proactifs dans ce domaine si nous en sentons le besoin.

L'an dernier, le CRCD a dépensé 15 887,56 \$ en commandites et le reste en publicités.

Nous ne cessons de recevoir des demandes de commandites. La réponse que nous donnons chaque fois : la CRÉ n'a pas encore pris de décision quant à ce budget.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les commandites sont nécessaires pour des promoteurs qui n'ont pas besoin qu'on leur verse de gros montants;

CONSIDÉRANT que les projets ainsi commandités sont parfois importants pour la région (Course Jacques-Cartier, bourses aux étudiants du Cégep, gala des chambres de commerce de la Gaspésie et des Îles, événement spécial, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il est très bon pour l'image de la CRÉ de voir son nom associé de manière visible aux projets de la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adopte un budget de 20 000 \$ pour le poste budgétaire «Commandites», le poste «Publicité» pouvant être décidé ultérieurement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-039

8.2 Concours en entrepreneurship

Le directeur général précise que le Concours québécois en entrepreneurship, mis sur pied il y a six ans, est un organisme à but non lucratif maintenant reconnu comme le plus grand concours annuel visant à promouvoir l'entrepreneuriat au Québec.

Le Concours s'adresse à deux groupes d'entrepreneurs différents. Il y a le volet « Entrepreneuriat étudiant » et le volet « Création d'entreprise ». Ce dernier volet s'adresse aux femmes et aux hommes de 18 ans et plus qui ont un projet d'entreprise et qui en sont aux premières étapes de réalisation. En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, le Concours a été pour plusieurs l'occasion d'être reconnus tant au niveau régional que national. Ainsi, le président d'honneur de cette 6^e édition est M. Vincent Lalonde, président de la Fromagerie du Pied-de-Vent et ancien lauréat du Concours.

Débutant avec 21 projets en 1998 à 1999, notre région enregistrait en 2002 à 2003 une participation record de 270 projets. L'objectif, cette année, est de 20 % de plus. La valeur des bourses a aussi augmenté, passant de 15 000 \$ l'an passé à près de 20 000 \$ cette année.

Par les années passées, le CRCO a toujours participé activement à cet événement puisqu'il liait son nom au Grand prix « Innovation technologique et technique » auquel est rattachée une bourse de 1 250 \$. Un montant de 2 000 \$ nous est demandé, le solde étant affecté aux frais de publicité et de promotion. Le gala aura lieu le 8 mai aux Îles-de-la-Madeleine.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que ce projet possède un caractère très régional;

CONSIDÉRANT que l'événement possède un aspect « Développement » indéniable;

CONSIDÉRANT qu'il peut aider à structurer notre industrie;

CONSIDÉRANT que les retombées économiques peuvent être grandes même si difficilement mesurables;

CONSIDÉRANT que l'événement nous offre une bonne visibilité.

IL EST PROPOSÉ par Noël-Marie Clavet et appuyé par François Roussy que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde 20 000 \$ au Concours québécois en entrepreneurship pour aider à financer l'événement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-040

9. COMMISSIONS SECTORIELLES

9.1 Concertation régionale et implication de la société civile – Rapport de la séance de travail

Le directeur général souligne que la CRÉ aura à réaliser un mandat de concertation des partenaires de la région et à donner des avis au gouvernement sur le développement de la région. Il est souhaité par les membres du conseil d'administration de la CRÉ que ces mandats s'accomplissent dans le cadre d'une collaboration et un partenariat avec la société civile. Il est également souhaité par les membres de la CRÉ que ce partenariat avec la société civile se fasse dans l'esprit de maintien des commissions sectorielles mises en place par le CRCDD en 1998.

Pour bien évaluer toutes les avenues possibles quant à la façon dont la CRÉ doit réaliser son mandat de concertation des partenaires régionaux, et aussi pour avoir des indications quant à la «l'ingénierie» des commissions sectorielles, il a été convenu de réaliser dans un premier temps un bilan des travaux des commissions sectorielles du CRCDD depuis leurs mises en place.

Ce bilan, qui a été réalisé avec la collaboration des présidents des commissions sectorielles, a permis d'évaluer l'effet des travaux de ces dernières sur la concertation régionale et les liens intersectoriels qui se sont développés au cours des six dernières années.

Une majorité des représentants de la société civile au sein de la CRÉ et le président de la CRÉ, se sont réunis hier, le 22 avril ont pris connaissance du bilan de chacune des commissions sectorielles et après avoir dégagé des constats et des principes d'intervention ont élaboré une recommandation et la soumettre au conseil d'administration.

Après échanges et discussions sur le contenu du rapport et la recommandation du groupe de travail,

CONSIDÉRANT que la CRÉ doit réaliser un mandat de concertation des partenaires de la région;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la CRÉ souhaitent que ce mandat s'accomplisse dans le cadre d'une collaboration et d'un partenariat avec la société civile;

CONSIDÉRANT que les membres de la CRÉ souhaitent que ce partenariat se réalise dans l'esprit de maintien des commissions sectorielles mises en place par le CRCDD en 1998;

CONSIDÉRANT le bilan des commissions sectorielles et les grands principes qui s'en dégagent.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Constitue un groupe de travail formé du président de la CRÉ et des représentants de la société civile siégeant du sein de la CRÉ;
- Donne à ce groupe le mandat d'élaborer, en collaboration avec les présidents des commissions sectorielles, des orientations sur le mode d'organisation de la concertation régionale, et ce, dans un contexte de limitation des ressources et de respect des priorités régionales de la CRÉ. Ces orientations seront soumises au conseil d'administration de la CRÉ pour discussions et validation lors d'une prochaine réunion.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-041

9.2 «Forêt» Commission Coulombe portant sur la gestion de la forêt publique

Le directeur général précise qu'afin de faire le point sur la gestion des forêts publiques, le gouvernement du Québec a mis sur pied, en octobre 2003, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

Dans le cadre de cette Commission, les intervenants du milieu forestier sont donc invités à participer aux audiences publiques qui se tiendront aux dates, endroits et heures suivants :

Date : 1^{er} et 2 juin 2004
 Endroit : Hôtel Auberge Honguedo
 548, boulevard Perron Est
 Maria
 Heure : 18 h 30

et

Date : 3 juin 2004
 Endroit : Centre Explorama
 1, rue du Quai
 Sainte-Anne-des-Monts
 Heure : 8 h 30

La commission sectorielle «Forêt» est associée à la démarche et collabore à la préparation des audiences qui se tiendront en région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la forêt occupe 96 % du territoire de notre région d'où sa grande importance pour le développement économique et social de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la forêt publique couvre 81 % du territoire forestier, avec une possibilité de coupe annuelle totale de deux millions (2M) de mètres cubes (toutes essences);

CONSIDÉRANT que le secteur forestier crée 4 000 emplois, dont 30 % d'emplois manufacturiers de la région;

CONSIDÉRANT que le mandat de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise est de faire le point sur la gestion des forêts publiques.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine participe aux audiences publiques de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, entre autres, par le dépôt d'un mémoire.

Ce mémoire sera déposé et validé lors de la prochaine réunion de la CRÉ prévue en mai prochain.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-042

9.3 «Culture» □ Forum en développement culturel

Le directeur général mentionne que la commission sectorielle «Culture □ Gaspésie» organise présentement un Forum gaspésien sur le développement culturel. Ce Forum appelle la participation des acteurs de développement économique, les élus municipaux ainsi que les intervenants et créateurs du milieu culturel. Le Forum a reçu une subvention de 15 000 \$ du Fonds de soutien en développement culturel, dans le cadre de l'entente spécifique portant sur le Développement culturel.

Le Forum se tiendra les 4 et 5 juin prochain. Le lieu de l'événement sera connu lors de la conférence de presse qui se tiendra le 28 avril.

Le milieu culturel a réussi à se faire reconnaître comme un acteur incontournable du développement de la région depuis cinq ans et 80 % des actions du Plan de développement stratégique de la commission sectorielle « Culture » sont réalisées. Des projets structurants sont mis en place, notamment, dans le domaine de la mise en marché des produits culturels et du développement du tourisme culturel.

L'avènement de la nouvelle gouvernance régionale prévoit le renforcement des responsabilités des élus locaux et supralocaux dans la gestion du développement régional, mais les rôles et responsabilités des paliers locaux, supralocaux et régional ne sont pas définis quant à l'action culturelle.

Le Forum prévoit adresser les problématiques suivantes :

- La précarité du statut et des revenus des travailleurs du secteur culturel et, notamment, des artistes;
- Les interventions inégales des municipalités et des CLD de la Gaspésie en culture sont encore très inférieures à la moyenne du Québec;
- L'implication des créateurs ainsi que des entreprises et organismes culturels dans le développement local.

LES OBJECTIFS DU FORUM :

- Faire reconnaître la spécificité, le dynamisme et les réalisations du milieu culturel gaspésien au cours des dernières années;
- Établir les bases d'un consensus régional pour faire de la culture gaspésienne un tremplin pour le développement socio-économique.

Moyens :

- Favoriser une rencontre et une meilleure connaissance réciproque des créateurs, des entreprises du secteur culturel et des intervenants en développement de la région à tous les niveaux (local, supralocal, régional et gouvernemental);
- Partager et développer les connaissances des participants sur :
 - La situation, les défis et les potentiels du secteur culturel;
 - Les enjeux de la nouvelle gouvernance régionale;
 - Les programmes de soutien au développement du secteur culturel.
- Définir les attentes respectives des créateurs, entreprises et organismes du secteur culturel et de leurs partenaires locaux et régionaux face aux enjeux actuels du développement régional;
- Poursuivre et renforcer les efforts de positionnement du secteur culturel, notamment, auprès des instances locales et supralocales.

Parallèlement au Forum, un «Salon contact» permettra aux participants de rencontrer individuellement des organismes de développement économique sur des projets concrets.

De plus, la Conférence régionale des élus en collaboration avec la SODEC, tiendra un atelier avec les organismes de développement économique de la région sur le financement des entreprises culturelles. La tenue de ce type d'activité est inscrite au volet «*Entreprises culturelles*» de l'entente spécifique portant sur le Développement culturel.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'effet structurant que cette activité aura pour le développement du secteur culturel et le développement régional dans son ensemble;

CONSIDÉRANT que les réflexions du Forum permettront de dégager des pistes pour orienter le développement culturel pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus est l'instance qui a pour mandat de favoriser la concertation du milieu;

CONSIDÉRANT que la commission sectorielle «*Culture* » Gaspésie assume déjà la coordination du Forum avec le Conseil de la culture de la Gaspésie.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

- Agisse à titre d'organisme promoteur de l'événement et qu'elle y délègue le président Bertrand Berger en tant que porte-parole officiel;
- Assume les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des membres permanents de la commission sectorielle «*Culture* » Gaspésie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-043

9.4 «*Jeunesse*» » Convention de cession partielle entre la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM), la commission sectorielle «*Jeunesse*» Gaspésie » Îles-de-la-Madeleine (CSJGÎM) et la Fondation communautaire Gaspésie » Îles-de-la-Madeleine (FCGÎM)

Le directeur général mentionne que la présente convention a pour objet de verser la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$) en provenance du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) et de porter ladite somme au compte du Fonds jeunesse René-Lévesque sous forme de donation. De plus, cette convention définit les responsabilités et obligations de la Fondation communautaire, de la CRÉ et de la commission sectorielle «*Jeunesse*» Gaspésie » Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de la gestion de l'ensemble du Fonds jeunesse René-Lévesque.

Cette somme de 500 000 \$ provient de l'investissement supplémentaire de 1 045 000 \$ porté à l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse dans le cadre des modifications à la convention du 28 mars 2003 signée le 1^{er} mars 2004.

Dans cette convention de cession partielle, la commission sectorielle «Jeunesse» s'engage principalement à respecter les orientations dictées par la convention intervenue entre le ministre et le CRCD concernant la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et les modifications qui y ont été apportées le 1^{er} mars 2004. Le respect des droits et obligations de la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine concerne les revenus générés par la portion du Fonds jeunesse René-Lévesque provenant de l'injection de 500 000 \$ du Fonds régional d'investissement jeunesse.

D'autre part, la CRÉGÎM s'engage principalement :

- À porter au compte du Fonds jeunesse sous forme de donation la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$), Art. 5.1, 5.2 et 5.3;
- À s'assurer que cette somme de 500 000 \$ soit utilisée au financement de projets dans le cadre des objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse et du Plan d'action jeunesse, Art. 5.4;
- À convenir que la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine est l'instance la plus représentative des jeunes de la région et qu'elle constitue l'interlocuteur officiel pour le Fonds jeunesse René-Lévesque auprès de la Fondation communautaire, Art. 5.5;
- À déterminer dans le cas où la commission sectorielle «Jeunesse» serait réputée avoir cessé d'exister, en collaboration avec la Fondation communautaire, de l'usage des revenus du Fonds jeunesse René-Lévesque, Art. 7.2, 2^o paragraphe;
- À léguer ses droits et obligations en ce qui a trait à la présente convention advenant l'incorporation de la commission sectorielle «Jeunesse», Art. 12.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine travaille depuis plus de trois (3) ans à la création d'un fonds permanent pour la jeunesse en collaboration avec la Fondation communautaire Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, par cette cession partielle du FRIJ, reconnaît dans le Fonds jeunesse René-Lévesque un levier économique important pour la jeunesse et qu'elle s'appliquera avec ses partenaires à la pérennité de ce fonds;

CONSIDÉRANT que les membres de la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont entériné lors de la rencontre du 12 février 2004 une résolution portant sur cette cession partielle du FRIJ;

CONSIDÉRANT que la présente convention s'inscrit dans le respect des droits et obligations de la convention d'aide financière intervenue entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine concernant la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine le 28 mars 2003 et la modification à cette convention d'aide financière signée le 1^{er} mars 2004.

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine cette convention de cession partielle, telle que présentée par la commission sectorielle «Jeunesse» Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-044

10. SIGNATURE CORPORATIVE DE LA CRÉ

Le directeur général mentionne que depuis le 23 mars, la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est officiellement instituée et représente depuis ce jour l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional et remplace dorénavant le CRCD.

Comme la CRÉ utilise la même adresse civique que le CRCD, le même système téléphonique, la même adresse électronique, le même site Web, il apparaît évident qu'à plus ou moins court terme cela risque d'apporter de la confusion chez nos partenaires et clients. Il serait donc avisé que la CRÉ se dote d'une signature corporative.

La Conférence régionale des élus devant se choisir une signature graphique, nous avons fait appel à cinq maisons de graphisme : Audace Design de Sainte-Anne-des-Monts, Gemini 3D des Îles-de-la-Madeleine, Médialog de New Richmond, 40 DEGRÉS de Percé et Communications Triangle de Gaspé.

Après analyse des différentes propositions, c'est la firme Audace Design qui a été choisie.

La proposition de signature de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine préparée par la firme Audace Design est présentée aux membres du conseil d'administration de la CRÉ. Il s'agit des lettres CRE de couleur verte arborant au-dessus des lignes bleues en forme de vagues pour souligner l'effet de mouvement et d'action. Finalement, les termes Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine sont disposés à droite des lettres CRE.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est officiellement instituée et représente depuis ce jour l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que la CRÉ remplace dorénavant le CRCQ;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus devant se choisir une signature graphique distincte.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Arthur Drolet d'accepter le projet de signature préparé par la firme Audace Design en ajoutant les éléments suivants au logo

- Un accent au E de CRE;
- Et de vérifier la possibilité d'ajouter (e)s à élus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-045

11. **DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE**

11.1 **Plan d'autorisation des services de garde 2003 – 2004 – Recommandations du comité consultatif en services de garde**

11.2 **Comité consultatif en services de garde – Recommandation d'une procédure d'attribution de places à contribution réduite**

Les deux (2) sous-points sont traités simultanément.

Le directeur général souligne que le 6 février dernier, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) présentait son plan d'autorisation en matière de services de garde 2003 – 2004 et les critères nationaux. Ce plan permettra l'atteinte de l'objectif national de 200 000 places à contribution réduite et portera le nombre de places disponibles dans la région à 2 074.

Le plan d'autorisation propose quarante-sept (47) places dont vingt (20) en garderie conventionnée (privée), dix-neuf (19) en milieu familial et huit (8) en installation de type garderie et présente les critères nationaux suivants :

- a) Réduction optimale des déficits de places;
- b) Clientèle de milieu défavorisé et besoins spéciaux;
- c) Garderie atypique et horaire non usuel;
- d) Services de garde en milieu de travail;

e) Garantie de respect de l'échéancier.

Deux nouveautés à considérer cette année : les demandes pour le développement de moins de dix (10) places financées pourront être autorisées par la ministre déléguée sans égard à la couverture des besoins du territoire donné et sans la nécessité de soumettre cette demande à la consultation régionale.

De plus, afin d'optimiser l'utilisation de la capacité des services existants, le développement de nouvelles places pourra être autorisé dans les installations de centres de la petite enfance (CPE) dont l'aménagement des locaux le permet sans exiger d'investissement de la part de l'État.

Réuni à Gaspé le 24 mars 2004, le comité consultatif pour le développement des services de garde s'est doté d'un critère régional, soit d'accorder la priorité aux demandes qui permettent la consolidation de petits CPE ou garderies. Il a également procédé à l'analyse des demandes des CPE et de la garderie conventionnée.

Onze demandes étaient à l'étude totalisant deux cent vingt-sept (227) places réparties comme suit :

- 214 places en milieu familial (CPE);
- 3 places en garderie conventionnée (privée);
- 10 en installation de type garderie (CPE).

Les dernières conversations avec le MESSF nous apprenaient que le ministère souhaite que les régions respectent les modes de garde suggérés au plan d'autorisation. Depuis, certains contacts ont été faits auprès de promoteurs potentiels et il semble y avoir un intérêt à étudier la faisabilité de développer le solde de dix-sept (17) places en garderie conventionnée. La CRÉ sera informée de l'évolution de ce dossier.

L'ordre de traitement des demandes s'est effectué en fonction du taux de couverture par territoire de MRC, en commençant par la moins bien couverte.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le ministère souhaite que les régions procèdent à la répartition des places en services de garde dans le respect du nombre de places par mode de garde prévu au plan d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'une seule demande d'augmentation de trois (3) places en garderie conventionnée (privée) a été présentée.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine recommande à la ministre déléguée à la Famille l'attribution des places à contribution réduite de la façon suivante :

- *Trois (3) places en garderie à la Coccinelle arc-en-ciel, située à Rivière-au-Renard, pour l'ajout d'une composante pouponnière. Cette demande répond aux critères de déficit en place dans la MRC, de consolidation de la garderie et de respect du délai de concrétisation;*
- *Six (6) places en milieu familial au CPE La Marinière, situé à Paspébiac. Cette demande répond aux critères de déficit en place d'une communauté anglophone défavorisée et permet aussi la consolidation d'un petit CPE;*
- *Dix (10) places en milieu familial au CPE La Baie, situé à Bonaventure. Cette demande répond aux critères de déficit en place;*
- *Deux (2) places en installation au CPE La Baie, pour optimiser l'installation de Bonaventure. La demande répond aux critères de déficit en place, et de respect du délai de concrétisation, sans financement du MESSF pour le développement;*
- *Six (6) places en milieu familial au CPE La Belle Journée, situé à Chandler. La demande répond aux critères de déficit en place dans l'est de la MRC et à une clientèle défavorisée;*
- *Huit (8) places en installation au CPE Joyeux Marmots, situé à Matapédia, pour l'ajout d'une composante en installation à Pointe-à-la-Croix. Il s'agit d'un projet-pilote qui vise la stimulation, la socialisation et le soutien au rôle parental. La demande répond aux critères de déficit en place et de respect du délai de concrétisation dans le secteur Escuminac-Matapédia, clientèle défavorisée et besoins spéciaux, sans financement du MESSF pour le développement;*
- *Six (6) places en milieu familial au CPE Pouce-Pousse, situé à New Richmond. La demande répond aux critères de déficit en place dans la municipalité de Nouvelle et de consolidation d'un petit CPE;*
- *Six (6) places en milieu familial au CPE Joyeux Marmots, situé à Matapédia. La demande répond aux critères de déficit en place dans le secteur de Matapédia et de clientèle défavorisée.*

Il est également résolu □

CONSIDÉRANT que la ministre déléguée se réserve le droit d'autoriser les demandes pour le développement de moins de dix (10) places sans égard au taux de couverture et sans soumettre ces demandes à la consultation régionale;

CONSIDÉRANT que le CPE la Marinière a remis cinq (5) places en installation;

CONSIDÉRANT la possibilité d'autres retours de places;

CONSIDÉRANT les efforts du comité consultatif pour faire une répartition équitable répondant aux besoins des communautés en matière de services de garde;

- Que dans l'éventualité d'un plan d'attribution régional, les CPE soient contactés par la conseillère en développement et concertation du MESSF, pour les informer et connaître leurs besoins et les inviter à présenter des demandes actualisées;
- Que l'ordre de traitement des demandes soit effectué en fonction du taux de couverture par territoire de MRC, en commençant par la moins bien couverte;
- Qu'un membre de la permanence de la CRÉ soit informé de toutes places supplémentaires mises à la disposition de la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-046

12. **AUDITION DE LA RÉGIE SUR L'ÉNERGIE – DOSSIER SUROÏT**

Le directeur général précise que le 16 février dernier, les élus municipaux membres de la CRÉ proposaient que la CRÉ participe aux audiences de la Régie de l'énergie sur le projet du Suroît. Le CRCD, au nom de la CRÉ, s'est inscrit pour participer aux audiences.

Depuis, le gouvernement a annoncé la tenue à l'automne 2004 d'une Commission parlementaire publique sur la sécurité énergétique du Québec. La participation aux audiences de la Régie de l'énergie exige une expertise poussée que la CRÉ n'a pas.

Le débat public sur le projet du Suroît met en opposition Hydro-Québec et les tenants d'une approche plus écologique de la production d'électricité. Hydro-Québec est notre principal partenaire dans le développement de l'énergie éolienne en Gaspésie et ce partenariat dépend en bonne partie du niveau de relation que la région entretiendra avec lui.

Dans ce contexte, même le Technocentre éolien ne participera pas à titre d'expert aux audiences, car il avait été sollicité par les groupes environnementaux. L'énergie éolienne n'est pas en compétition avec les autres modes énergétiques, il doit s'inscrire en complémentarité et nous nous devons de préserver les partenariats que nous avons développés. De toute façon, que la région participe ou non à ces audiences, le travail se fait et c'est l'énergie éolienne qui en sortira gagnante.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les audiences de la Régie ne portent que sur les options de production d'électricité possible à moyen terme en regard du projet Suroît;

CONSIDÉRANT que la production d'énergie éolienne doit être considérée comme une option de production à long terme pour être intéressante;

CONSIDÉRANT que le projet du Suroît n'est pas en concurrence avec l'appel d'offres d'Hydro-Québec en matière d'énergie éolienne;

CONSIDÉRANT que le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a annoncé un inventaire du potentiel d'énergie éolienne au Québec et entend examiner toutes les opportunités de développer le potentiel éolien à la lumière des résultats de l'appel d'offres de 1 000 MW d'énergie éolienne en cours;

CONSIDÉRANT que le ministre a annoncé la tenue d'une Commission parlementaire sur la sécurité énergétique au Québec pour l'automne 2004.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Claude Cyr que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

- Ne participe pas aux audiences de la Régie de l'énergie sur le dossier du Suroît;
- Concentre ses efforts sur le dossier de l'inventaire du potentiel éolien ainsi que sur la Commission parlementaire sur la sécurité énergétique du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-047

13. **FORUMS RÉGIONAUX – «BRILLER PARI MI LES MEILLEURS»**

Le directeur général mentionne qu'avec «Briller parmi les meilleurs», le gouvernement souhaite associer étroitement les Québécoises et les Québécois aux choix à faire et aux décisions à prendre pour relever les défis déterminants que posent les changements démographiques et la situation des finances publiques. Ces défis seront abordés sous quatre angles : la santé et les services sociaux - l'éducation, la formation et l'emploi - le développement économique régional et durable - la famille et le développement social.

L'organisation des 19 forums en région est sous la responsabilité des conférences régionales des élus (CRÉ). Le président de chacune de ces conférences agira à titre d'hôte du forum de sa région. Chaque forum comprendra des sessions de discussions et d'échanges qui porteront sur deux grands défis et les thèmes choisis. Ces sessions seront précédées de brefs exposés à caractère informatif. Chacun des forums de discussions réunira environ 130 participants répartis en deux groupes soit la moitié de citoyens, qui prendront la parole en premier, et l'autre moitié d'élus et de leaders de la région.

Le choix des citoyens, parmi ceux qui se seront inscrits au 30 avril prochain, se fera par ordinateur selon des critères définis comme l'âge, le sexe, le lieu de résidence. Quant aux leaders régionaux, c'est la CRÉ qui devra soumettre une liste en ce sens au

gouvernement. À cet effet, une proposition sera déposée à la prochaine réunion de la CRÉ prévue en mai.

Dans notre région, ce forum aura lieu le 19 septembre prochain à Gaspé. Bien qu'il soit sous la responsabilité de la CRÉ, cette dernière travaillera en partenariat avec le comité organisateur. La CRÉ bénéficiera d'un budget pour l'organisation de ce forum qui servira notamment, aux frais de déplacements des participants et la logistique.

Le 29 septembre, après la tenue du dernier forum en région, le premier ministre se réunira avec tous les présidents des CRÉ afin de faire le bilan des travaux réalisés dans chacune des régions.

Les 13 et 14 octobre, les présidents des CRÉ et les leaders nationaux du Québec se joindront au premier ministre lors d'un Forum national qui constituera l'aboutissement de cette discussion. Des élus de l'opposition et des membres du gouvernement seront également invités à y participer.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. DOSSIER CIMBEC

Le directeur général mentionne que le dossier d'implantation d'une cimenterie à Port-Daniel par la Compagnie CIMBEC est dans l'actualité régionale depuis plusieurs années.

Dès 1996, la région finançait des études de pré faisabilité qui ont été suivies par la suite d'une importante série d'études complémentaires réalisées par les partenaires du projet. À plusieurs reprises, les pouvoirs publics ont laissé croire à la réalisation de ce dossier et plusieurs millions de dollars ont été investis par les différents gouvernements depuis près de dix ans.

Les promoteurs ont été mis à contribution pour compléter leur dossier et une étude d'impact économique réalisée à l'automne 2003 démontre hors de tout doute les impacts positifs qu'aurait la réalisation de ce projet non seulement pour la Gaspésie, mais aussi pour le Québec en entier.

De nombreuses rencontres ont eu lieu à différents niveaux pour faire débloquer ce dossier, qui à l'avis des promoteurs et des partenaires régionaux est tout à fait réalisable, réaliste et financièrement rentable. L'appui financier du gouvernement du Québec est nécessaire dans le montage financier et se résume à un prêt de 80 M\$ sur vingt ans sans intérêt sur un investissement total de 410 M\$, soit une contribution d'environ 20 %.

La CRÉ est sollicitée pour appuyer les promoteurs dans leurs démarches.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le consensus régional établi autour du projet de la cimenterie de Port-Daniel par la Compagnie CIMBEC;

CONSIDÉRANT la situation socio-économique de la région;

CONSIDÉRANT l'arrêt des travaux à la Gaspésia de Chandler et ses conséquences sur la situation économique de ce secteur de la région;

CONSIDÉRANT la qualité du projet déposé par les promoteurs;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude d'impact fiscal et d'impact économique qui démontrent clairement les avantages pour la région et pour le Québec de réaliser ce projet.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande une rencontre avec le premier ministre du Québec afin de clarifier les intentions du gouvernement envers le projet de Cimenterie CIMBEC inc. à Port-Daniel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-048

15. **DOSSIER ACCORD**

Le directeur général souligne que lors de sa plus récente rencontre, le Comité régional ACCORD Gaspésie-Les Îles a convenu de porter à l'attention de la CRÉ l'importance de sa participation à la démarche initiée par le Comité régional dans le cadre du projet ACCORD. On souhaite, notamment, que les membres de la CRÉ considèrent comme prioritaire le renouvellement des ententes spécifiques en tourisme en Gaspésie et aux Îles et qu'ils interviennent en ce sens auprès des instances gouvernementales impliquées dans ces dossiers.

Le Comité souhaiterait également qu'un agent de développement soit affecté à temps partiel au suivi des travaux de mise en oeuvre de la stratégie régionale et du plan d'action qui en découle.

Une correspondance à cet effet a été adressée à la direction générale de la CRÉ par M. Georges Mamelonet, président du Comité ACCORD Gaspésie-Les Îles.

Lors de la rencontre du Comité éolien de la CRÉ, la question ACCORD a été également abordée.

La CRÉ n'a pas encore pris de position claire en ce qui concerne l'appui qu'elle apportera à la réalisation du projet ACCORD ou encore des relations qu'elle entretiendra avec le Comité régional et les différents comités de créneaux qui oeuvrent actuellement en vue de la signature d'ACCORD 2.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la signature en décembre 2002 d'un ACCORD 1;

CONSIDÉRANT la mobilisation des acteurs économiques, industriels et gouvernementaux dans les comités de créneaux et au Comité régional;

CONSIDÉRANT la pertinence de la démarche ACCORD pour notre région;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec de poursuivre la démarche ACCORD;

CONSIDÉRANT l'importance pour la CRÉ de s'impliquer concrètement dans cette démarche.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Edmond Sirois que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande une rencontre au Comité régional ACCORD afin de

- Faire le point sur l'évolution de cette démarche;
- Convenir des rôles et mandats respectifs des acteurs concernés;
- Préciser un plan de travail conjoint.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-049

16. **AUTRES SUJETS**

16.1 Enseignement collégial

Le président invite Roland Auger directeur général du Cégep de la Gaspésie et des Îles, à venir présenter aux membres de la CRÉ, le sujet concernant l'enseignement collégial.

M. Roland Auger mentionne que le ministre de l'Éducation du Québec lançait le 8 avril dernier, une vaste consultation sur l'avenir du réseau collégial. Il invite les administrateurs de la CRÉ à prendre connaissance du document «L'avenir de l'enseignement collégial un enjeu pour la région» préparé par le Cégep de la Gaspésie et des Îles, remis un peu plus tôt.

La démarche du Cégep de la Gaspésie et des Îles auprès de la CRÉ a pour objectif d'inviter la communauté de la région à démontrer sa volonté de maintenir l'existence d'une institution d'enseignement supérieur dans notre région et à exprimer ses besoins en termes d'ajustements et de développement de l'enseignement postsecondaire dans notre région.

Le document propose cinq thèmes sur lesquels, le Cégep croit qu'il est important que la région se prononce et pour lesquels, il espère éviter le piège de débattre des intérêts corporatifs des différents ordres d'enseignement.

Ces thèmes sont les suivants□

1. L'importance de l'enseignement supérieur en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;
2. La distribution sur le territoire de lieux d'enseignement afin de maintenir la proximité de l'institution et de sa communauté;
3. L'offre en région du plus haut niveau de scolarisation possible et du plus large éventail d'offres de formations afin d'assurer l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire et contribuer ainsi à la formation de la main-d'œuvre spécialisée et à la rétention des jeunes;
4. La reconnaissance de la contribution d'une institution d'enseignement supérieur au développement de la région sur le plan social, culturel et économique en lui octroyant les moyens nécessaires pour financer son apport actuel et lui permettre d'augmenter sa part dans la relance de la région;
5. La reconnaissance de créneaux d'excellence et l'exclusivité dans certains domaines.

Pour chacun des thèmes, le Cégep demande à la CRÉ d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation afin de maintenir l'existence d'une institution d'enseignement supérieur dans notre région.

Après discussions.

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un lieu d'enseignement supérieur pour la région;

CONSIDÉRANT que le dossier est important pour plusieurs secteurs de développement socio-économique de la région.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Edmond Sirois de confier le mandat à la commission sectorielle «Éducation» d'analyser le dossier de l'avenir de l'enseignement supérieur en région et de soumettre un avis à la CRÉ. Pour réaliser ce mandat, la commission sectorielle «Éducation» devra travailler en partenariat avec les représentants des autres commissions sectorielles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-050

16.2 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2

Le directeur général mentionne que le CRCD gère, en collaboration avec les MRC du territoire, le Volet 2 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Cette collaboration permettait à la région de pouvoir bénéficier des sommes dédiées au Programme à la fois au niveau local qu'au niveau régional par l'attribution de budget par territoire de MRC et pour des projets régionaux comme le sentier de motoneige, le Sentier international des Appalaches (S.I.A.), etc.

Puisque la Conférence régionale des élus prend le relais du CRCD dans la gestion de ce Programme, il est convenu de définir un mode de gestion pour maintenir l'efficacité du Programme pour la région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT l'efficacité de la gestion antérieure du Programme basée sur la collaboration entre le CRCD et les MRC du territoire;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus désire maintenir ce mode de gestion qui bénéficie tant au niveau local qu'au niveau régional.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Jean-Noël Sergerie de désigner la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à titre de comité avisé pour la Conférence régionale des élus dans la gestion du Volet 2 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

La Table des préfets devra s'adjoindre les ressources nécessaires pour réaliser son mandat et devra faire rapport de son travail à la CRÉ.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-051

16.3 Aire de protection des caribous dans le Parc de la Gaspésie

Jacques Lavoie informe les administrateurs de la CRÉ que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) responsable de la gestion du Parc de la Gaspésie, à l'intention d'apporter des modifications aux limites désignées de l'aire des caribous ce qui pourrait avoir des conséquences sur les autres secteurs d'activités dans le Parc. Il demande à la Conférence régionale des élus d'adresser une demande au MRNFP de maintenir les limites actuelles des aires de protection du caribou et d'évaluer d'autres scénarios pour assurer la survie de l'animal.

Jean-Noël Sergerie mentionne que la Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie se penche sur tous les dossiers de développement du Parc et suggère de soumettre le

sujet pour avis à la Table. La prochaine réunion de la Table d'harmonisation se tiendra le 28 avril prochain.

Après discussions,

CONSIDÉRANT les aires de protection du caribou dans le Parc de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'existence de la Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lavoie et appuyé par Marc Tétréault de soumettre pour avis et recommandation le dossier des aires de protection du caribou dans le Parc de la Gaspésie à la Table d'harmonisation du Parc de la Gaspésie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-052

16.4 Radio - Canada

Alain Bernier mentionne que Radio-Canada aurait l'intention de réviser la répartition des postes de correspondants à la radio de Radio-Canada dans l'Est du Québec et que, dans ce cadre, le poste de correspondant dans la Baie-des-Chaleurs pourrait être remis en question, voire appelé à disparaître, de même que celui des Îles-de-la-Madeleine.

Il ajoute que le nombre d'événements à couvrir et l'étendue du territoire environnant justifient largement le maintien d'un poste de journaliste en permanence pour assurer une couverture quotidienne des nouvelles dans nos secteurs de la Baie-des-Chaleurs et des Îles.

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine constituent une immense région où seule la radio de Radio-Canada assure un lien radiophonique pour l'ensemble du territoire.

Il suggère à la Conférence régionale des élus d'adresser une demande aux dirigeants de Radio-Canada de ne pas réduire les effectifs déployés dans l'Est du Québec et, en particulier en Gaspésie et aux Îles.

Jacques Lavoie souligne qu'il faudra en profiter pour demander à Radio-Canada de nous faire connaître son calendrier d'implantation du FM Culturel en région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que Radio-Canada a aboli le poste de vidéaste-reporter aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que Radio-Canada a réduit la couverture radiophonique aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que Radio-Canada s'apprête à réduire la couverture radiophonique effectuée par son correspondant radio dans la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT l'importance de la couverture journalistique sur le territoire.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande à Radio-Canada

- De rétablir le poste de vidéaste-reporter aux Îles-de-la-Madeleine;
- Le maintien de la couverture radio aux Îles-de-la-Madeleine;
- Le maintien de la couverture radio dans la Baie-des-Chaleurs.

Il est également demandé à Radio-Canada de faire connaître son calendrier d'implantation du FM culturel en région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-053

16.5 Relevés sismiques dans le golfe St-Laurent

Hélène Chevrier mentionne que la Gaspésie a été moins présente que les Îles-de-la-Madeleine dans le cadre des travaux des audiences du BAPE concernant les levés sismiques dans l'estuaire et le golf Saint-Laurent.

Il est important selon elle, que la région se mobilise dans ce dossier et fasse valoir auprès du BAPE que soient évalués et analysés les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière en tenant compte de l'ensemble des impacts environnementaux et des retombées socio-économiques positives et négatives, à court et long terme sur notre région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance des pêches, de la qualité des habitats marins et de l'ensemble des composantes socio-économiques et culturelles de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent pour l'économie et pour la qualité de vie de la région Gaspésie-Les Îles;

CONSIDÉRANT l'examen en cours par le BAPE des enjeux des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les Îles-de-la-Madeleine sont géographiquement et économiquement hautement concernées par les activités d'exploitation du Saint-Laurent.

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

- Fasse valoir, auprès de la Commission d'enquête et d'audience publique du BAPE lors des audiences publiques qui auront lieu à la fin de mai, l'importance pour notre région maritime que les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière soient analysés en considérant l'ensemble des impacts environnementaux et des retombées socio-économiques positives et négatives, à court et long terme;
- Recommande que ces projets soient soumis à un cadre d'examen et d'évaluation environnementale qui associe le milieu au processus de décision concernant la recherche et la mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du Saint-Laurent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-054

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun sujet n'a été traité ni aucune question n'a été soulevée à ce point de l'ordre du jour.

18. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 21 mai prochain sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.

Il est suggéré de vérifier la possibilité de tenir une réunion de la CRÉ en septembre aux Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

19. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 16 h 25.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.